



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Ville d'**EVRON** (53600)

Conseil Municipal du 19 décembre 2013

Texte réglementaire

- L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de + 3500 habitants dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.
- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.
 - d'apprécier les contraintes
 - de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif (Conseil Municipal du 30 janvier 2014).
 - de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.
- **Il ne donne pas lieu à un vote.**

Prise en compte du contexte général

Notre participation active à la construction de la nouvelle intercommunalité sera le gage de la prise en compte de nos réalités communales.

La situation nationale de crise économique et le développement du chômage nous demandent de garder une vigilance accrue sur la situation de chacun de nos concitoyens dans un contexte budgétaire serré.

L'effort demandé à nos services en terme de polyvalence et de dossiers à traiter est également à considérer, car nous devons également aborder une mutation des compétences et prendre en main des outils partagés.

L'Épargne

L'épargne brute permet de mesurer la capacité de la section de Fonctionnement à dégager de l'excédent et donc à financer la section d'investissement.

Le montant de l'épargne brute doit être supérieur au montant du capital de la dette -> une commune ne peut s'endetter pour rembourser la dette.

	2011	2012	2013 (estimé)	2014	2015
Epargne de gestion	2 279 032	2 422 445	2 419 000	2 278 702	2 132 219
Epargne brute	2 007 624	2 159 577	2 128 823	2 016 329	1 885 397
Epargne nette	1 427 629	1 557 618	1 651 270	1 628 843	1 512 123

La Dette

Situation au 19 décembre 2013

	Encours de dette	Evolution n-1	Ratio de désendettement
2013	7 175 979	-8.76 %	3.2
2014	6 764 829	-6.07 %	3.2
2015	6 377 543	-6.07 %	3.1
2016	6 004 069	-6.22 %	3.1

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2013	2014	2015	2016
Annuités	767 730	649 859	620 096	612 045
Capital en euro	477 553	387 486	373 274	379 945
Intérêts en euro	290 177	262 373	246 822	232 200

Pour la période de 2008 à 2013 :

- ↳ la dette de la commune est en diminution constante, n'ayant pas contacté d'emprunt.
- ↳ la structure des emprunts en cours ne présente pas de risque identifié.

Le recours à l'emprunt pour 2014

Pour assurer le financement des Investissements, il existe 3 ressources principales :

- **l'autofinancement**, recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - annuité en capital de la dette.
- les **recettes** de la section d'investissement : subventions, FCTVA, dotations de l'Etat et d'autres organismes.
- **l'emprunt**
 - pour la construction ou des travaux importants sur un bâtiment qui s'inscrivent pour une durée de 15 à 20 ans (le Gymnase)
 - pour la rénovation d'un bâtiment, en contre partie d'un loyer (la Trésorerie en Budget annexe).

RECETTES de FONCTIONNEMENT

Fiscalité

Stagnation des **dotations et allocations de l'Etat en raison de la mise à** contribution des collectivités dans le cadre du redressement global des finances publiques.

Fiscalité directe (impôts ménages) TH,TFB, TFNB

L'objectif pour 2014 sera de stabiliser à nouveau la pression fiscale.

Les évolutions nominales des bases d'imposition pour 2014 n'apparaissent pas dans la loi de Finances 2014, et seront fixés lors du débat parlementaire (de 1.6% à 2 %).

Fiscalité indirecte

- Droits de mutation : stabilité hors transactions exceptionnelles
- Taxe sur l'électricité : stabilité en raison de la modification du calcul de cette taxe, depuis 2012 -> coefficient sur la quantité de Kwats consommés et non plus sur le montant facturé. Ceci afin de sensibiliser aux économies d'énergie.

Le **FNGIR** (en compensation de la TP) est perçu par la commune et ne devrait pas évoluer en 2014 : (782 569 € en 2013).

* **FNGIR** : Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources

RECETTES de FONCTIONNEMENT

Fiscalité et dotations

Dotations

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : diminution importante en 2013 (transfert de la fiscalité de la part salaires) liée au passage en FPU. Diminution de 2% envisagée pour 2014,.

La **DCRTP** (en compensation de la TP) est perçue par la commune et ne devrait pas évoluer (430 965 € en 2013).

La **dotation de solidarité communautaire** compense depuis 2012, la perte de recettes fiscales sur les impôts ménages (montant lié à la baisse des taux de la ville). Cette dotation est réévaluée chaque année en fonction des recettes qui auraient été perçues sans cette modification (revalorisation encadrée et évolution physique des bases). Et hors reversement de l'allocation compensatrice de TH (part départementale perçue par la 3C : 68.000 € en 2013).

Avec le passage en FPU, une nouvelle compensation est créée en contrepartie de la totalité de la Fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFR, TASCOT, Taxe additionnelle sur Foncier Non Bâti), qui est perçue par la 3C. Dans le calcul de cette dernière dotation, est également intégré le transfert de la part salaire de la TP qui est désormais versé à la 3C. Cette attribution de compensation, calculée par CLECT, est figée dans son montant à la situation fiscale de l'année 2012 (983 429 € en 2013).

- Augmentation des dotations CAF intégrant celles perçues pour la gestion du Trait d'Union (précédemment perçues par l'association délégataire) estimées à 80.000 €, pour une année pleine.
- Aide pour la mise œuvre de la réforme des rythmes scolaires reconduite pour l'année 2014 = 17.000 €.
Formalisation d'un PEDT pour une dotation complémentaire versée par la CAF pour un montant estimé à 10.000 €.
- Aide à l'embauche des 4 emplois d'avenir (atténuations de charges).

- **DCRTP** : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
- **PEDT** : Projet éducatif Territorial
- **CLECT** : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

RECETTES de FONCTIONNEMENT

Produits des services

Restauration scolaire : pas de modification des tarifs.

Diminution du nombre de repas, liée à une baisse des effectifs. Même tendance pour 2014.

Multi-accueil : en 2013 la participation des familles est identique à 2012. Prévoir la même recette pour 2014.

Camping : Evolution des recettes en 2013 (LGV + bonne saison d'été) = 79.293 € à fin novembre (65.886 € en 2012). Prévoir une moyenne pour 2014, soit 72.000 €. Mise en place d'un nouveau tarif pour inciter les locataires à faire des économies d'énergie

Spectacles.

En 2013, légère baisse des entrées pour le **Festival d'Arts Sacrés** (après les hausses de 2011 et 2012).

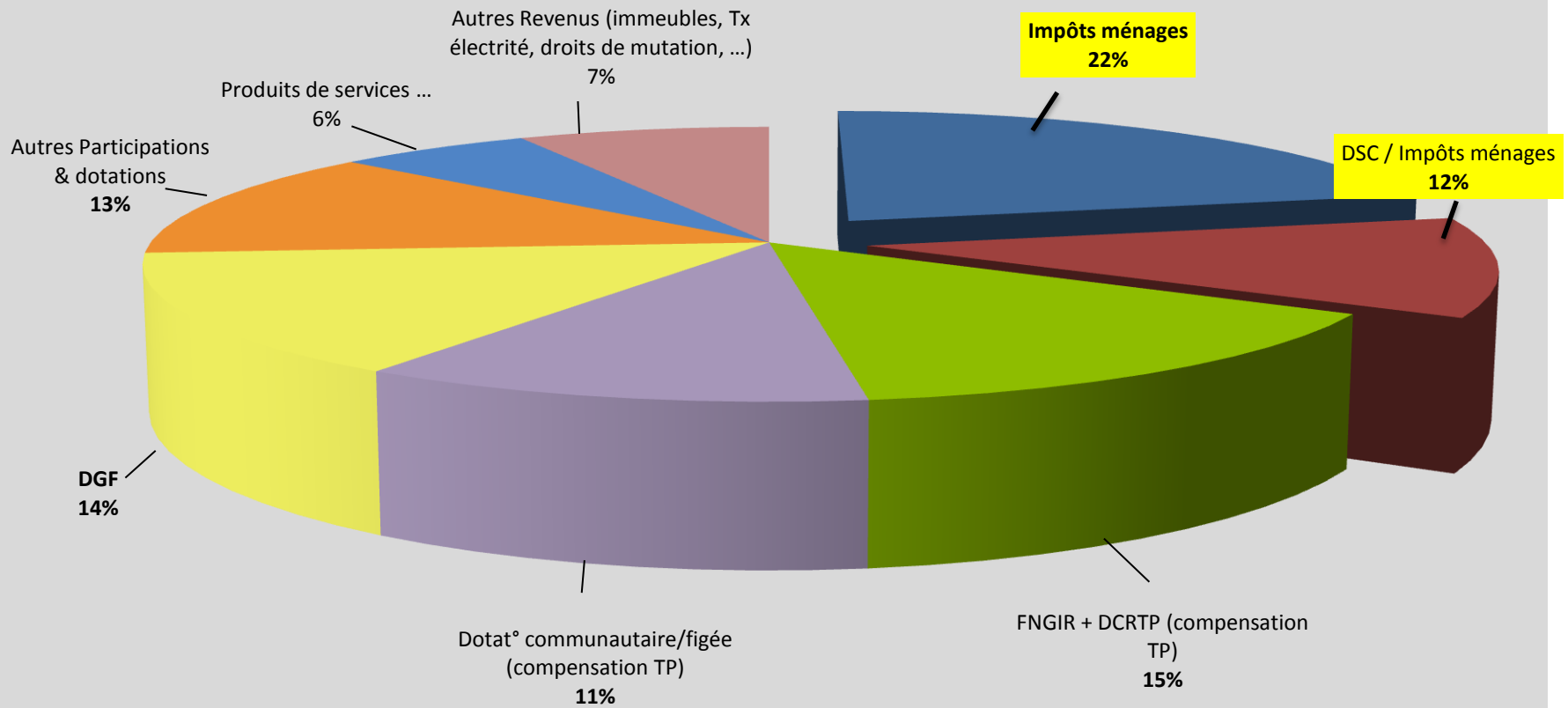
Toujours bonne fréquentation aux **Estivales** avec modification des tarifs soit une augmentation de recettes de 2.400 € en 3 ans.

Même tendance pour 2014.

Revenu des immeubles

- En plus :*
- augmentation (4.000 € /an) des loyers, pour le Presbytère (bail emphytéotique) à partir d'octobre 2013
 - nouvelle location/vente du local Zone des Maltières : 7.500 € / an

Répartition des RECETTES - BP 2013



CHARGES de FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

Energie – Carburant : il est nécessaire de tenir compte de dépenses qui ont leur propre contrainte comme l'énergie qui dépend de critères difficilement maîtrisables que sont la tarification d'une part et les conditions climatiques d'autre part. L'activité plus importante au camping entraîne une augmentation des charges d'électricité et de gaz d'environ 5.000 €.

L'augmentation de la TVA entraînera une majoration des charges de fonctionnement de 0,4 %.

Participation à Europa Festival : repas au Hall (4.000 €).

Organisation du 5^{ème} **Graine de Nature**, le 15 juin 2014.

Fête de la Musique : précédemment organisée par la Boule d'Or, le 21 juin 2014.

Reconduction de la journée « **Sports en Fête** » place Mendes France, le 28 juin 2014.

Reconduction d'un 2nd **feu d'artifice** : 13 juillet et marché de Noël.

Circuit cycliste Sarthe – Pays de la Loire (12.000 € + 4.000 €).

Meeting Rural Alliance dans les Coëvrons en octobre 2014 : participation ville (16% de 15.000 €) = 2.400 €.

Intégrer les charges liées au fonctionnement du Trait d'Union, pour l'année complète.

Nouveau marché **espaces verts**.

Pour l'entretien des « merlons » de la rocade : le Conseil Général intervient 1 fois (au mois de mai), la 2^{ème} intervention (fin août) sera prise en charge par la ville : cette prestation sera effectuée par la 3C dans le cadre du « Service technique commun ».

SIG : la numérisation du PLU a été effectuée en 2013. Pour 2014 il est prévu la numérisation des différentes « couches », restant à intégrer au SIG : éclairage public et réseaux d'eau pluviales.

* **SIG** : Service Information Géographique

CHARGES de FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

Les nouveaux **rythmes scolaires** ont ouvert un nouveau chantier de réflexion et de services que la collectivité doit supporter financièrement.

Recrutement de **4 contrats d'avenir** pour former et donner une chance à des jeunes afin de leur faire acquérir une expérience : 3 en 2013 et 1 en 2014.

Augmentation de la part patronale CNRACL (retraite) = 1,4 % sur la masse salariale, soit 6.600 €.

Augmentation des assurances pour le lot «protection statutaire » : + 7.500 €

Revalorisation des catégories C au 1/02/2014 + Revalorisation du SMIC.

Augmentation liée à la gestion en régie directe **du Trait d'Union** (seulement 6 mois en 2013). Le Budget des Ressources Humaines prendra en compte les nouveaux agents.

L'analyse de la masse salariale devra s'opérer au regard des 2 éléments suivants :

- masse salariale 2012/2013/2014 à effectif constant
- prise en compte des financements précédents de la ville concernant le Trait d'Union : Subventions DSP + FONJEP.

CHARGES de FONCTIONNEMENT

Subventions aux associations

Associations sportives : 57.000 €, en cours de finalisation – 1^{er} constat : beaucoup plus de licenciés et moins de Kms. Et augmentation des projets

Associations culturelles : sensiblement identique à 2013.

☞ prévoir (comme en 2012 et 2013) une ligne supplémentaire (3 000 €) consacrée à l'aide pour la formation des bénévoles.

CCAS : 93.000 € (comme en 2013) pour la mise en place de l'analyse des besoins sociaux -> étude obligatoire

♦ Continuité de l'opération de la bourse au permis de conduire pour les jeunes de 17 à 25 ans. Projet qui émane du conseil d'ados et qui est suivi par le CCAS.

OGEC : une nouvelle convention est en cours de rédaction, afin de déterminer les éléments à prendre en compte pour calculer le coût d'un élève du public (en maternelle et en primaire).

La subvention correspondra au coût par élève x nbre d'élèves évronnais en école privée.

+ subvention annuelle de 1.500 € pour la dotation informatique).

OGEC St Joseph : Projet particulier Vidéo/Informatique -> part ville = 7.830 €

Lakota : après un gel des subventions ces dernières années, en raison de l'instabilité politique, des élus ont fait une visite fin 2013, ceci afin de déterminer les besoins. Faire le chiffrage des travaux et des équipements à prévoir afin de mettre les locaux en conformité.

Les dossiers de subventions devront être correctement complétés (avec les bilans financiers), pour être pris en compte.

INVESTISSEMENT

Autorisations de Programme – Crédits de paiement

N° opération	Opérations	Date de la dernière délibération	AP Autorisations de Programme	CP – Crédit de paiement				
				2010	2011	2012	2013	2014
256	Voirie	26/09/2013	1 910 335,00		503 500,00	567 768,00	539 067,00	300 000,00
263	Multi-accueil	26/01/2012	920 000,00	154 000,00	756 000,00	10 000,00		
265	Centre Ville - Phase 1	21/02/2013	2 739 000,00	137 775,00	1 900 000,00	564 560,99	131 664,01	5 000,00
266	Signalisation	28/03/2013	66 506,24			6 506,24	60 000,00	-
270	Vestiaires Zone verte	21/02/2013	800 000,00	191,00	13 140,00	315 012,68	471 656,32	
272	Accessibilité voirie	21/02/2013	150 000,00			48 379,48	51 620,52	50 000,00
273	Accessibilité bâtiments	28/03/2013	130 000,00			-	-	130 000,00
287	Centre Ville - Phase 2	26/09/2013	4 100 000,00			923 926,47	3 076 073,53	100 000,00
288	Contournement piétons Sud	28/03/2013	200 000,00			-	11 000,00	189 000,00

CHARGES d'INVESTISSEMENTS

Le maintien des « **Investissements récurrents** », sera décomposé de la façon suivante sur les 5 opérations :

- 256** – Voirie : 350 000 € / an (dont 30 000 € pour éclairage ZI du Bray et 11.000 € pour l'aménagement en éclairage public de la piste de roller) y compris les dépenses d'accessibilité
- 257** – Matériel : 130 000 € / an
- 255** – Bâtiments communaux : 130 000 € / an
- 264** – Informatique et téléphone : 50 000 € / an
- 269** – Développement durable : 50 000 € / an (y compris Enrochement de la lagune des Fours à Chaux).

Subventions

SDEGM et France TELECOM : pour enfouissement des réseaux (2^{ème} tranche Villé-Bel Air, Rue de Beauvais et rue Maulny) = 300.000 €

Hôpital : 100.000 € * 2 ans = 200.000 €

Foyer logement : 50.000 € * 2 ans = 100.000 €

Aide à la rénovation des façades (100.000 € /an)

Programme sur 3 ans, débuté en 2013.

Périmètre : travaux centre ville, rue des Prés, rue de Saulgé, rue de Ste Gemmes.

Subventions : % des travaux avec un montant plafonné

Uniquement pour les façades donnant sur la rue.

Avances au Budgets annexes :

Lotissement du Haut Coteau - Prévision = 350.000 € (dans l'attente de l'ouverture des plis).

* **SDEGM** : Syndicat Départemental du Gaz et l'Electricité en Mayenne

Investissements en cours

- **Rénovation du gymnase** : début des travaux, prévu mai 2014
- Agrandissement de la **salle de Restauration scolaire à Salle St Joseph** : un bâtiment sera rénové pour agrandir le réfectoire (la ville sera locataire, longue durée, de l'extension)
- Piste piétonne Rocade Sud : nouvelles exigences du Conseil Général (à chiffrer).
- Opération à créer : Réhabilitation du **parquet de la Salle des Fêtes** = 140.000 €

A prévoir

- Terrains familiaux collectifs (Gens du voyage) : de l'ordre de 100.000 € pour 2 terrains (subventionnés à 80 %).
- Aménagement de l'entrée principale de la ville : Ste Anne / Bld des Sports = 400.000 € HT

Rappel

Réseau Chaleur Bois : Délégation de service public de type concession, en cours d'attribution.

INVESTISSEMENTS – Recettes

Ventes immobilières

- **le Sélect** -> mise en vente estimation = 65.000 €.
- site des **Fours à chaux** : mise en vente des terrains après résultats des sondages.
- mise en vente maison de l'actuelle Trésorerie, en 2015.

Subventions

- Demande pour le Gymnase (CNDS, Région, Conseil Général).
- 80 % pour les terrains familiaux collectifs.
- DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux).

* **CNDS** : Comité National pour le Développement du Sport

INVESTISSEMENTS – Recettes

FCTVA

Montant un peu inférieur à 2013 (560 000 € au lieu de 616 433 €) -> sur Investissements de 2012.

TA – Taxe d'aménagement

En fonction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Emprunt

Pour financer la rénovation du Gymnase. Réhabilitation de fond d'un bâtiment, qui s'inscrit pour une durée de 15 à 20 ans.

Virement de la section de Fonctionnement

L'épargne brute permet de mesurer la capacité de la section de Fonctionnement à dégager de l'excédent et donc à financer la section d'investissement.

Budgets annexes

Pompes funèbres : maintien de l'activité du service

Haut-Coteau : 18 parcelles dont 16 restent à la vente. 2 pour créer 10 logements sont réservées par Mayenne Habitat, et ainsi faciliter l'installation de jeunes ménages.

Soit **26 logements** lorsque tout sera construit.

Avance remboursable du Budget principal = 350.000 €

Sans emprunt : pour ne pas alourdir le prix du m² facturé.

Transfert des Finances Publiques :

- Début des travaux prévus : *2ème trimestre 2014*.
- **Emprunt** : attente du chiffrage des travaux , estimés à 515.000 €HT, pour négociation -> en contrepartie d'un loyer.
- Demande de **subventions** NCR (Action 1) = 110.000 € estimé.
- Fin des travaux prévus : *décembre 2014*.

Lotissement des Serres : Parcelles gelées pour le tracé de la rocade

Lotissement de la Nochetière : à clôturer en 2014.

ZI Maubuard 3 : parcelles disponibles à la vente.